



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Larrazet, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myriam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc		MORO	Solange	X
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUCAMVILLE	PECH	Henri-Bernard	X	JOUANY	Marc	
AUTERIVE	DELPONT	Myriam	X	RAYNAUD TOUGE	Hervé	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	DUPONT	Georges		SALVADORI	Fabien	
BARDIGUES	DUPOND	François	X	GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	GIMBREDE	Laurent	X	LAFAURESSE	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier		RADOMSKI-LASINSKA	Stéphane	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges		CHANUT	Thierry	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		BOUSQUET	Christian	X
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude	X	JALARET	Guy	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		PARNET	Jean-Pierre	
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian		SOULIE	Christiane	
CAMPSAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy		SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X			
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude		DECON	André	
CASTELSARRASIN	DAL CORSO	Michel	X	REMI	Alex	
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice		MEUNIER	François	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAUSSADE	DUJOLS	Michel		IMBERT	André	
CAYLUS	SERVIERES	François		COUSI	Vincent	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard		ESPINOSA	Georges	
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario		CENTIS	Angeline	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick		VILLEMUR	Jean-François	X
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude	X	BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	FAURE	Gérard	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie		BIERGE	Michel	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		REYMONDOUX	Laurence	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE

082-258200575-20191218-DCS20191218_02-DE
Regu le 19/12/2019

DCS20191218_02

COMMUNES	DELEGUES / DELEGUEES			SUPPLEANTS		
	TITULAIRES					
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian	X	JULLIE	Bernard	
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain		DESBOUIT	Pierre-Etienne	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIELLEVIGNE	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
FENEYROLS	BIGET	Philippe		JALBAUD	Jean-Louis	X
FINHAN	DUBEROS	Alain		FAURE	Liliane	
GARGANVILLAR	DESCAZEUX	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude		FOUCAULT	Marc	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		CLAUSSE	Jean-François	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis		DANIE	Claude	
GLATENS	RENARD	Claude	X	ALLADIO	Franck	
GOAS	BAQUE	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	WALASZEK	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel		SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	SERRES	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	MARTY	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABARTHE	NOUGAYREDE	Bernard		RESSIJAC	Serge	X
LABASTIDE DE PENNE	BONESTEVE	Régis	X	PRADAL	Jean-Pierre	
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	OLIVIER	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues		DELMAS	Marie-Joëlle	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIE	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	CAVIN	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	LAVERGNE	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		MOUGENOT	Nathanaël	
LAFITTE	MASSON	Michel		WINCHURCH-BEALE	Richard	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric		MAGES	Bernard	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	THAU	René	X	DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc		CASTEBRUNET	Florian	X
LARRAZET	SOBOL	Pierrette	X	FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		QUELIN	Didier	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique		GERARDIN	Frédéric	
LAVIT DE LOMAGNE	CONSTANTIN	Christian	X	FALGAYRAS	Marie-Rose	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		GRANIE	Carole	
LE PIN	JEAN	Joël	X	LESA	Danie	
LES BARTHES	MAGNAC	André		PLANTADE	Yves	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	CAILLERETZ	Jeannine	
LIZAC	GARGUY	Bernard		GUMIERO	Robert	
LOZE	FAUCON	Mathieu		GAVENS	Nicolas	
MALAUSE	VILLA	Philippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	BERTHET	Christian	X	GUIZOT	Danielle	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	BECBEC	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul	X	ESTANOVE	Philippe	
MAUBEC	FERRADOU	Jean-Claude	X	MEVIS	Jean-Yves	
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane		DAUZIECH	Viviane	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	THUERY	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc		ABOUA	Aïzen	
MOLIERES	SAHUC	Jean-François	X	NOYER	Roland	
MONBEQUI	VILLEMUR	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONCLAR DE QUERCY	GOURMANEL	Robert		EMBOULAS	Didier	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		RYDER WILLIAMS	Charlotte	
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean		LOPEZ	Henri	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	LARBI	Samir	
MONTALZAT	CRABIE	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	MALMON	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		FRANCOIS	Philippe	
MONTBARLA	CHERON	Philippe		BLEU	Jacques	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel		GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	SOLIE	Jacques	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Michel	

COMMUNES	DELEGUES /		DELEGUEES		TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine					
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien					
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian					
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert					
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude					
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline					
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien					
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine					
ORGUEIL	PUJOL	Marc		DREZEN	Yann					
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri	X	CASTELNAU	Jacques					
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc					
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre					
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick					
POMPIGNAN	RIBES	Michel	X	FRISA	Jean-Luc					
POUPAS	KENDALL	Paul	X	GUERIN	Pascal					
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte	X	LUENGO	Maité					
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		LAPORTE	Julien-Pierre	X				
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas	X	ALAUX	Françoise					
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien		AZAM	Denis					
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude					
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc					
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude					
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre	X	DECAUNES	Jean-Pierre					
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry					
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe		CARBOUE	Bernard					
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques		RONCHI	Michel	X				
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques					
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe					
ST-AIGNAN	BENVEGNI	Jocelyne		DALPHRASE	France					
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien					
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		DOUMERGUE	Didier	X				
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande		MENEAU	Serge					
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		LAVERGNE	Yannick					
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude					
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian					
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy					
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck		BOUARD	Louis					
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	LAVITRY	Laurent					
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe					
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard		DUILHE	Geneviève					
ST-LOUP	DUCOM	Bernard	X	REBEL	Stéphane					
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA	Sandra					
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique					
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc					
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert					
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane					
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier		DEBIAIS	Françine					
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François					
ST-SARDOS	FENIE	Gérard		CAYROU	Hervé					
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard					
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique		BOYER	Serge					
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude		ALBIAC	Jérôme					
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	X				
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques		ALBUGUES	Régis					
VAISSAC	DELMAS	Françis		BARBON	Michel					
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude					
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier					
VAREN	CANTALOUBE	Daniel	X	CABARES	Claude					
VARENES	SUZZONI	Philippe		CARRASCO	Antoine	X				
VAZERAC	VEYRAC	Alain		LESTRADE	Christian	X				
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane		CARRER	Bernard	X				
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	RAITIERE	Roger					
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine		CABIANCA	Angelo					
VIGUERON	COUDERC	Raymond		SANCHO	Thierry					
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etienne					
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis	X	BROUSSE-BOURNET	André					

AR PREFECTURE

082-258200575-20191218-DCS20191218_02-DE
Reçu le 19/12/2019

DCS20191218_02

Délégués excusés :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES	
	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
AUTY	CRAIS	Gérard
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
CAUSSADE	DUJOLS	Michel
CAYLUS	SERVIÈRES	François
CAZALS	MONTANE	Richard
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
ESCATALENS	BAZIN	Philippe
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FINHAN	DUBEROS	Alain
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LA FRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
LIZAC	GARGUY	Bernard
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONTAGUDET	BENOIS	Jean
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MONTBETON	WEILL	Michel
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc
ORGUEIL	PUJOL	Marc
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-SARDOS	FENIE	Gérard
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VAISSAC	DELMAS	François
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine
VIGUERON	COUDERC	Raymond
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DUPONT	Georges	BALIGNAC	MORELLINI	Jean-Pierre	DUNES
MEYER	Georges	BOURG DE VISA	ESTRIPEAU	Jean-Paul	ST PROJET
CADILHAC	Jean-Louis	GINALS	BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christian	MONTBARTIER
GOURMANEL	Robert	MONCLAR DE QUERCY	VIGROUX	Alain	PERVILLE
LAVABRE	Jean	MONTAIGU DE QUERCY	BECBEC	Daniel	MARSAC
BERLY	Marie-Claude	MONTAUBAN	CASTAGNE	Elisabeth	PIQUECOS
DE TARRAGON	Philippe	SAVENES	CANTALOUBE	Daniel	VAREN
AURIENTIS	Pascal	ST-AMANS DE PELLAGAL	BOYE	Michel	ST NICOLAS DE LA GRAVE

Membres en exercice : 195**Membres présents : 127**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9**Assistaient également à la séance :**

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 12 avril 2019 dans la salle des fêtes de Garganvillar.

Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 10 décembre 2019.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 12 avril 2019. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Garganvillar, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myriam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	X
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BARDIGUES	DUPOND	François	X	GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIEDES	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges	X	CHANUT	Thierry	
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude		JALARET	Guy	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	PARNET	Jean-Pierre	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy	X	SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	GIAVARINI	Jean-Claude	
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude	X	DECON	André	
CASTELSARRASIN	BENECH	Robert	X	REMA	Alex	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard	X	ESPINOSA	Georges	
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick		VILLEMUR	Jean-François	X
CUMONT	FAURE	Gérard	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre	X	DELPECH	Michel	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
GARGANVILLAR	DESCAZEUX	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude	X	FOUCAULT	Marc	
GENSAC	FABAROL	Françoise	X	NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	DANIE	Claude	
GOAS	BAQUE	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	WALASZEK	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel	X	SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	SERRES	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	MARTY	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	OLIVIER	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues	X	DELMAS	Marie-Joëlle	
LACHAPELLE	CAVIN	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	LAVERGNE	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	MOUGENOT	Nathanaël	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	THAU	René	X	DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	CASTEBRUNET	Florian	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
LARRAZET	SOBOL	Pierrette	X	FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVIT DE LOMAGNE	CONSTANTIN	Christian		FALGAYRAS	Marie-Rose	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE PIN	JEAN	Joël	X	LESA	Danie	
LES BARTHES	MAGNAC	André	X	PLANTADE	Yves	
MALAUSE	VILLA	Philippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	BERTHET	Christian		GUIZOT	Danielle	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	BECBEC	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul	X	ESTANOVE	Philippe	
MEUZAC	SALITOT	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	THUERY	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MONBEQUI	VILLEMUR	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean	X	LOPEZ	Henri	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	LARBI	Samir	
MONTALZAT	CRABIE	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	MALMON	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	FRANCOIS	Philippe	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	SOULIE	Jacques	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Michel	X
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine	X
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	KENDALL	Paul	X	GUERIN	Pascal	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques		RONCHI	Michel	X
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		DOUMERGUE	Didier	X
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		LAVERGNE	Yannick	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck		BOUARD	Louis	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard	X	REBEL	Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Lilliane	X	CARDONA	Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard	X	CAYROU	Hervé	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
VAISSAC	DELMAS	Françis	X	BARBON	Michel	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier	
VAZERAC	VEYRAC	Alain	X	LESTRADE	Christian	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	RAITIERE	Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine	X	CABIANCA	Angelo	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etienne	X
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis	X	BROUSSE-BOURNET	André	

Délégués excusés :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES	
	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
CAYLUS	SERVIÈRES	François
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FABAS	POZZA	Christian
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FENEYROLS	BIGET	Philippe
FINHAN	DUBEROS	Alain
GARIES	TONIN	Philippe
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal
GLATENS	RENARD	Claude
LABARTHE	NOUGAYREDE	Bernard
LABASTIDE DE PENNE	BONESTEVE	Régis
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul
LIZAC	GARGUY	Bernard
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUBEC	DAYREM	Max
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONCLAR DE QUERCY	GOURMANEL	Robert
MONTAGUDET	BENOIS	Jean
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
ORGUEIL	PUJOL	Marc
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane
VIGUERON	COUDERC	Raymond

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PECH	Henri-Bernard	AUCAMVILLE	LONGAGNE	Paul	MAS-GRENIER
DELPOINT	Myriam	AUTERIVE	FAURE	Gérard	CUMONT
DUPONT	Georges	BALIGNAC	FALGAYRAS	Alain	ASQUES
GIMBREDE	Laurent	BESSENS	PURCHA	François	CANALS
MONTAGNAC	Xavier	BOULOC EN QUERCY	LAVABRE	Jean	MONTAIGU DE QUERCY
DUSSAUX	Eric	BOURRET	SPIGA	Jean-François	LABASTIDE DU TEMPLE
DUJOLS	Michel	CAUSSADE	ROUCHY	Daniel	ALBIAS
BRIOIS	Dominique	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
SAHUC	Jean-François	MOLIERES	LINSTRUISEUR	Francine	MIRABEL
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTANE
CANTALOUBE	Daniel	VAREN	BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 128

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 11

Assistaient également à la séance :

Mme RABAULT, Députée Tarn-et-Garonne
M. ASTRUC, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
M. DEPRINCE, Conseiller départemental
M. DESCAZEUX G, Conseiller départemental
M. BONNARD, Directeur territorial Pyrénées-Occitanie Nord GRDF
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. REY (CANALS), M. DELLAC (CORDES TOLOSANNES), M. LAFITTE (COUTURES), M. MONBRUN (ESPARSAC), M. SOURSAC (FABAS), M. DARRIGAN (GENEBRIERES), M. DEPASSE (GOLFECH), M. PAILLAS (LABASTIDE DU TEMPLE), M. LEFEBVRE (LE CAUSE), M. PLANTADE (LES BARTHES), M. BUSO (MARNIGNAC), M. AUZERIC (MARSAC), M. DABASSE (MAUMUSSON), M. BALADIE et M. DUPUIS (MONTBARTIER), M. JEANDOT (MONTECH), M. SOULIE (MONTEILS), M. COSTAPERARIA (ORGUEIL), M. GUERIN (POUPAS), M. BRAS (ST ARROUMEX), M. BENVENUTO (ST CIRICE), M. CORTESE (ST NICOLAS DE LA GRAVE), M. DEJEAN (ST PAUL D'ESPIS), M. FRAUCIEL (ST PROJET), M. LAFAGE (TOUFFAILLES), M. LESTRADE (VAZERAC), M. REGAMBERT (VERLHAC TESCOU), M. DELBREIL (VIGUERON), M. BROUSSE-BOURNET (VILLEMADE).

Le Président exprime sa grande satisfaction d'accueillir, à Garganvillar, les délégués et maires à l'occasion de l'assemblée générale du Comité syndical du SDE 82. Il remercie vivement de leur présence, Mme Valérie Rabault, Députée de Tarn-et-Garonne, M. Christian Astruc, Président du Conseil Départemental, M. Jean-Luc Deprince, Conseiller Départemental du canton de Beaumont de Lomagne, M. Jolibert, Payeur départemental adjoint et tous les membres présents. M. Descazeaux salue également M. Viry, Directeur territorial d'Enedis accompagné de M. Laborie, Interlocuteur auprès des Collectivités Locales, Mme Albouy-David, Directrice de développement à EDF, M. Jannin, Directeur des relations avec les Collectivités locales, accompagné de M. Causse, Correspondant collectivités locales et Mme Tournebize, Responsable du service « gestion du domaine public routier, urbanisme et acquisitions foncières » au Conseil Départemental. Il souhaite par ailleurs la bienvenue à M. Bonnard, nouveau Directeur de GrDF, accompagné de M. Fayol, Conseiller Collectivités Territoriales.

M. le Président ne déroge pas à la règle qui veut que le Maire de la commune d'accueil présente sa collectivité. Il en retrace donc les principales caractéristiques. Garganvillar est une commune rurale de 697 habitants essentiellement agricole située dans la Lomagne Tarn-et-Garonnaise. La commune compte un producteur de gazon et une dizaine d'agriculteurs tournés principalement vers la culture du blé, du maïs et du tournesol. Malgré l'absence de commerce, en dehors du dépôt de pains, la population communale a augmenté de 40% en quinze ans. Le groupe scolaire compte cinq classes et la vie associative est intense. La salle des fêtes, grande et particulièrement bien aménagée, est non seulement un lien social pour la commune mais également source de revenus non négligeable pour les différentes associations animées par de nombreux bénévoles.

Le Président ouvre la séance et présente les principaux sujets qui seront abordés en cours de matinée. Après une information sur l'avancement des projets engagés par le Syndicat au titre de la transition énergétique, seront présentés les dossiers soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Il s'agit entre autres des dossiers budgétaires, de l'avenant au nouveau cahier des charges de concession, de l'évolution de la politique "éclairage public" pour accompagner les communes dans le renouvellement des luminaires de type « boule ». Outre ces dossiers, seront évoqués le projet sur la mobilité décarbonée au travers du schéma de développement de stations de Gaz Naturels pour Véhicules (GNV) et hydrogène et la démarche de recensement des supports "béton".

M. Jean-Luc Deprince, Conseiller Départemental du canton de Beaumont de Lomagne, ravi d'accueillir le Comité syndical du SDE 82, salue à son tour tous les membres présents. Ce canton, le plus grand du Département, compte 32 communes. C'est un canton plutôt céréalier, avec des fruitiers sur le bord de la Garonne, quelques industries sur Beaumont, Escatalens et St Porquier. M. Deprince félicite M. Descazeaux pour sa magnifique salle des fêtes et pour l'entretien du village. Garganvillar fait un point d'honneur à être un des plus beaux villages du Département.

M. Descazeaux débute la réunion.

- Informations

➤ Point d'étape sur l'avancement des projets du SDE 82

Dans le cadre de la transition énergétique, le Syndicat mène de front plusieurs axes de réflexion. Aussi, le Président a souhaité exposer un premier bilan des différentes actions engagées par le Syndicat notamment l'étude partenariale

avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), le géoréférencement des réseaux sensibles et la production hydroélectrique.

Mme Bayles-Penche rappelle les trois étapes importantes du contexte réglementaire. Tout d'abord, la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en 2015 dont les objectifs particulièrement ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables visent à instaurer un nouveau modèle énergétique. La deuxième étape concerne la loi d'orientation des Mobilités, adoptée tout récemment, engageant une profonde transformation basée sur une priorité donnée à l'amélioration des transports au quotidien sur tout le territoire national. Quant au projet de Programmes Pluriannuels d'Énergie (PPE), c'est un véritable outil de pilotage de la politique énergétique pour la période 2019-2028. Il exprime des orientations très fortes et définit des priorités d'actions sur l'ensemble des territoires. Ces domaines d'actions sont la mobilité décarbonnée, la production d'énergies renouvelables (EnR), les économies d'énergie, la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des prix de l'énergie. Mme Bayles-Penche rappelle les différentes actions menées par le SDE 82 dans chacun de ces domaines.

Au titre de la planification énergétique, le Syndicat a accompagné les établissements publics dans leur démarche d'élaboration des PCAET (Plan Climat air Energie Territorial) en mettant à leur disposition les différentes données concernant les capacités d'accueil des EnR des réseaux publics d'électricité et de gaz. En termes de mobilité, le SDE 82 a développé un réseau d'infrastructures de 90 bornes de recharge pour véhicules électriques et en assure la maintenance et l'exploitation. En 2018, sans entrer dans le détail, le bilan révèle un coût du service à hauteur de 80 000 € pour un niveau de recettes de 28 000 €. Les premiers éléments de 2019 laissent à penser, compte tenu de l'utilisation du service et donc des abonnements, que ce déficit diminuera. Pour ce qui concerne la production EnR, le Syndicat a diversifié ses actions : la participation au capital des deux SCIC (Pays Midi Quercy et Enercit) créées sur le Département afin de dynamiser le développement des installations photovoltaïques, la prise en compétence de la maîtrise d'ouvrage déléguée des installations de production de chaleur ou de froid, la production hydroélectrique et enfin l'élaboration d'une stratégie départementale en partenariat avec les services de la DDT pour impulser les EnR dans le Tarn-et-Garonne.

Sur le plan des économies d'énergies, les actions se sont multipliées avec l'aide à la rénovation de l'éclairage public (technique et financière), la mutualisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dont la dernière vente affiche une recette de 411 000 € mais également l'accompagnement des communes par la réalisation de diagnostics énergétiques (Bâtiments et Éclairage public). Par ailleurs, une étude d'opportunité est menée par le Syndicat concernant la conversion des chaufferies gaz propane en chaufferies biomasse et un test va être réalisé pour un suivi des installations d'éclairage public. Quant à la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des prix de l'énergie, il y a lieu de citer la constitution du groupement d'achat (électricité-gaz) pour les personnes publiques, qui compte aujourd'hui 158 membres pour les puissances inférieures à 36 kVa et 112 membres pour les puissances supérieures à 36 kVa, lequel a été étendu aux Associations Syndicales Autorisées (ASA). Par ailleurs, le Syndicat a participé à la mise en œuvre d'un groupement de commandes granulés bois et a mené des actions en matière de précarité avec une communication sur le dispositif « chèque énergie », une sensibilisation aux écogestes avec « défi famille à énergie positive » avec le Conseil départemental et la participation au projet de "médiateur" avec Uniscités.

Pour ce qui concerne l'étude partenariale avec la DDT, Mme Bayles-Penche indique que le prestataire retenu pour l'étude est E6-TRANSENERGIE pour un montant HT de 82 950 €. Cette étude est financée à 30 % par l'État, 40 % par l'Ademe, le Syndicat prenant en charge la différence. M. Chevet précise que cette étude va être engagée courant avril 2019 et se déroulera en quatre phases. La première permettra de définir un état des lieux de la production actuelle, par type d'énergie, afin d'identifier les ressources exploitables et les potentialités. La deuxième phase portera sur les potentialités et les contraintes pour le développement du photovoltaïque, de l'éolien et de la méthanisation, trois énergies principalement ciblées par la Région Occitanie pour atteindre l'objectif de 1^{ère} Région à énergie positive. La phase trois, phase de concertation permettra de définir un cadre de référence. L'ensemble des acteurs (collectivités, chambres consulaires, associations, opérateurs) sera associé à cette démarche et amené à se prononcer à la faveur des différents ateliers participatifs qui seront organisés. Il est rappelé que le cadre de référence ne sera pas opposable aux différents documents d'urbanisme. Il a vocation à identifier les zones appropriées au développement de ces énergies renouvelables. L'étude se terminera par la conception d'une boîte à outils comprenant des fiches de bonnes pratiques, des retours d'expériences, une identification des différents leviers réglementaires pour l'installation ; éléments qui seront mis à disposition des collectivités. En termes de calendrier, le rendu de l'étude est attendu pour fin 2019 début 2020.

Mme Bayles-Penche aborde ensuite le projet de géoréférencement du réseau d'éclairage public, actuellement en cours de consultation et qui devrait être attribué prochainement. Les communes recevront dans les semaines qui viennent, les pièces administratives pour leur permettre de délibérer. Sur le plan financier, elle rappelle que cette mission est à la charge des communes bénéficiaires avec une aide du Syndicat de 25 % du montant TTC sauf pour les communes qui perçoivent directement la taxe sur la consommation finale d'électricité.

M. Olivier, délégué de la commune de Labastide St Pierre indique que la date butoir du géoréférencement des réseaux sensibles a été repoussée en 2020.

M. Chevet précise que la priorité sera, bien entendu, donnée aux communes urbaines en raison de la date d'application de la réforme. Il ajoute qu'en parallèle, une opération test va être engagée sur quelques communes pour l'identification des installations d'éclairage public. Il nous paraît en effet important de voir s'il est possible, à terme, de mettre à disposition des communes titulaires d'un contrat d'entretien d'éclairage public (EEP), des informations telles que la cartographie et l'historique du patrimoine. Ce test portera sur un échantillonnage de communes représentant 18% du patrimoine du parc connu par le Syndicat. Les premiers résultats relevés devraient être disponibles au cours de l'été 2019.

Quant à l'avancée du projet de production hydroélectrique à partir des écluses du canal latéral à la Garonne, Mme Bayles-Penche rappelle l'étude de faisabilité (100 000 €), la première étude de réalisation sur 6 sites et la démarche partenariale avec Voies navigables de France (VNF) pour la mise en œuvre d'une convention de gouvernance. En l'absence de l'accord formel de VNF, ce dossier est suspendu et sera réactivé dès réponse de VNF.

M. Delachoux, Maire et délégué de Pommevic indique que ce projet porté par le Syndicat est un projet vertueux et qu'il correspond aux politiques souhaitées pour mettre en place les énergies renouvelables et valoriser le canal, tout particulièrement sur le Tarn-et-Garonne. Il indique qu'il est nécessaire de faire appel aux parlementaires et de rencontrer la direction nationale de VNF. M. Delachoux ajoute par ailleurs avoir eu un retour très positif du Directeur national de VNF sur cette initiative départementale, qu'il a eu l'occasion d'évoquer lors d'une rencontre récente. Il serait également intéressant de rencontrer le Ministre en charge des canaux à savoir le Ministre des transports pour faire part de la volonté des élus du SDE 82 de développer des EnR vertueuses sur le territoire départemental.

M. Astruc, Président du Conseil départemental rappelle que le Département va réaliser très prochainement des travaux importants sur la pente d'eau de Montech et que ce projet de production hydroélectrique s'intégrerait totalement à cet aspect touristique de la pente d'eau. M. Astruc évoquera cette problématique avec VNF lors de son rendez-vous, fin avril, avec M. Lecornu, Secrétaire d'Etat, Ministre auprès des collectivités territoriales.

II - Délibérations

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu de l'ensemble des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 28 février 2019 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical. **Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à la majorité et une abstention.**

➤ Compte administratif 2018, compte de gestion, affectation du résultat

Mme Frère présente synthétiquement le bilan de l'année précédente puisque tous les éléments détaillés du compte administratif 2018 figurent en annexe de la note de synthèse jointe à la convocation. Elle communique les résultats de clôture, à savoir, un excédent de fonctionnement d'un montant de 13 149 901,60 € et un solde d'exécution d'investissement déficitaire de 1 867 361,54 €.

En fonctionnement, les recettes principales sont issues de la taxe sur l'électricité (4 014 712,98 €), des redevances de concession (2 274 866 €), en augmentation de 15 %, et des honoraires (739 866,57 €) versés sur les travaux du Syndicat. L'ensemble de ces trois principales recettes représente 7 029 446 €. Le résultat reporté est quant à lui de 8 671 770 €. Les dépenses de gestion courante représentent 835 186 € sachant qu'en 2018, le budget du Syndicat a supporté des dépenses exceptionnelles dont le renouvellement du Cahier des charges de concession puisque le Syndicat s'est appuyé sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour procéder aux négociations ainsi que l'organisation des 80 ans du Syndicat. Il convient de noter, par ailleurs, une augmentation des charges d'électricité en raison de la mise en service des 90 bornes. Mme Frère poursuit sa présentation et expose les principaux éléments de la section d'investissement. Pour les dépenses, ce sont près de 89 % de dépenses qui sont consacrés aux travaux sur les réseaux et prestations associées auxquelles s'ajoutent les travaux d'éclairage public représentant un volume total de 17 219 449 €. Les subventions versées aux communes sont de 629 401 €. Pour ce qui concerne les recettes, les subventions, les opérations sous mandat et la TVA perçues dans le cadre de la réalisation de ces travaux, elles s'élèvent à 12 734 018 €. L'équilibre a été obtenu par l'excédent de fonctionnement capitalisé qui a été prélevé sur le résultat de l'exercice précédent pour 3 858 245 €. Sur les 9 285 410 € de subventions perçues, c'est un peu plus de 6 millions en provenance du Cas-Facé. Pour les dépenses d'équipement, elles sont en grande partie dues à la finalisation du déploiement des bornes pour 121 000 € environ et à l'étude du projet de production hydroélectrique, 95 000 €.

Mme Bayles-Penche fait remarquer que le niveau de réalisation des travaux sur les réseaux en 2018 est comparable à celui de 2017. Le montant réalisé est en effet de 16 984 435 € alors qu'il était de 17 198 114 € l'année précédente. La différence est minime soit moins 1,2 %. Elle relève, par ailleurs, que les travaux du programme « article 8 », financés à hauteur de 40 % par Enedis, dans le cadre des accords de l'ancien Cahier des charges de concession, ont été réalisés avant la fin de l'année de programmation ; condition d'attribution de la participation d'Enedis. C'est une réelle performance et félicite les services puisque ces travaux sont réalisés en zone urbanisée et la plupart du temps coordonnés avec d'autres réseaux associés notamment le réseau d'éclairage public et de télécommunications.

M. Descazeaux rappelle que la réalisation de travaux de dissimulation est très souvent retardée en raison des difficultés d'obtention des autorisations de passage. Il remercie les élus qui se sont associés aux services, au cours de l'année, pour tenter de débloquer les situations délicates. Quant aux extensions de réseau, elles ont vu cette année une évolution particulièrement importante (+ 66 %), signe d'une forte urbanisation sur le Département. Ce niveau de réalisation permet d'afficher un montant de restes à réaliser en travaux de 19 millions d'euros, correspondant à environ une année de programmation. Mme Frère décline ensuite le résultat de la section d'investissement. Le solde d'exécution est déficitaire de 1 867 361,54 €. Il convient d'y intégrer les restes à réaliser de 19 763 967 € en dépenses et de 14 759 502 € en recettes soit un besoin de financement dégagé à la clôture de l'exercice 2018 de 7 051 826,54 €.

M. Gabach, 1^{er} Vice-Président indique que le compte administratif 2018 a été établi conformément au compte de gestion. Aucune précision n'est demandée par les membres du Comité syndical, il propose donc d'approuver le compte administratif 2018 tel qu'il a été présenté, d'approuver le compte de gestion dressé par le comptable public et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 13 149 901,60 € comme suit : Affecter un montant de 7 051 826, 54 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et au compte 002 un report de fonctionnement un montant de 6 098 075,06 €.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité, le compte administratif 2018, approuvent le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat tel que précitée.

➤ Avenant au Cahier des charges de concession

M. le Président rappelle la signature du nouveau Cahier des Charges de Concession, le 6 décembre 2018, avec Enedis et EDF pour 25 ans. Il indique qu'à la suite de nombreux échanges par mails entre les différents services, une partie d'une phrase a été malencontreusement effacée. S'agissant d'un contrat particulièrement important, il convient de le rectifier, par avenant.

Mme Bayles-Penche indique qu'il convient d'ajouter "hors lotissement en zone rurale" à la phrase suivante : « Enedis est maître d'ouvrage des travaux d'extension HTA lorsque, suite à étude, l'extension HTA (y compris renforcement associé) > 100 mètres (longueur géographique *hors lotissement en zone rurale*). Dans sa vision directrice du réseau, Enedis profitera de cette opportunité pour envisager une restructuration ou un renforcement du réseau HTA. Lorsque le SDE 82 est maître d'ouvrage, des échanges sur la solution technique auront lieu avec Enedis ». Mme Bayles-Penche profite du sujet abordé pour faire part du départ à la retraite de M. Viry, lequel prend la parole.

M. Viry est heureux d'assister à cette assemblée générale, la dernière avant son départ en retraite en septembre 2019. Cela fait 20 ans qu'il est dans le Tarn-et-Garonne et qu'il œuvre au service des Tarn-et-Garonnais et au-delà des frontières du Département. Il a la conviction de la satisfaction du devoir accompli. Il est arrivé en 2000 dans le Département quelques années après la signature du précédent contrat de concession par M. Descazeaux. M. Viry est particulièrement ravi d'avoir négocié et permis la signature du nouveau contrat, gage d'un avenir commun entre Enedis et le Syndicat d'Energie. C'est grâce à tous et particulièrement l'équipe de Direction et son Président, pour lequel il a beaucoup d'estime, que les voies d'un dialogue constructif ont été trouvées au service de la performance globale d'Enedis et du Syndicat. Il a bon espoir que la nouvelle période qui s'ouvre soit aussi satisfaisante que celle qui vient de s'écouler. 2020 verra une nouvelle représentation communale et syndicale. Son successeur travaillera dans ce nouveau contexte et animera ces mêmes valeurs profondes de respect et de service qui nous unissent tous. M. Viry donne rendez-vous aux élus, en septembre, dans le cadre des réunions de proximité et souhaite bon vent au Syndicat. M. Descazeaux remercie M. Viry pour le dialogue qu'il a instauré entre les différents services d'Enedis et du Syndicat, pour sa compréhension, sa gentillesse et son sens des relations avec les élus. Il le remercie également pour avoir permis au SDE 82, dans le cadre du nouveau Cahier des charges de concession, d'obtenir une nouvelle maîtrise d'ouvrage sur les branchements. M. le Président, au nom de tous les membres présents, lui souhaite une bonne santé et une bonne retraite.

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la modification telle que présentée et autorisent le Président à signer l'avenant n° 1.

➤ Avenant au Marché d'électrification rurale

La mise en œuvre des nouvelles dispositions du Cahier des charges de Concession, qui attribue désormais la maîtrise d'ouvrage des branchements complets, dès lors qu'ils sont réalisés en même temps que l'extension de réseau, nécessite un avenant pour adapter le marché d'électrification rurale en cours, afin de décrire techniquement et financièrement cette nouvelle prestation en complétant le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Par ailleurs, il convient en parallèle de prévoir les modalités de participation pour ces branchements qui sera appliquée aux bénéficiaires.

M. Puntonet rappelle qu'à ce jour, l'intervention du Syndicat s'arrêtait en limite de propriété avec un coffret coupe circuit mais que la nouvelle maîtrise d'ouvrage des branchements complets (liaison A et B) va jusqu'au disjoncteur compris, à l'exception du compteur qui relève toujours d'Enedis. Il précise qu'il existe deux types de branchement ; de type 1 si la distance entre le coupe-circuit et le bâtiment est inférieure à 30 ml et de type 2 au-delà. Les articles qu'il convient d'ajouter au bordereau des prix portent donc sur les prestations nécessaires à ces branchements entre autres, les platines, les disjoncteurs monophasés ou triphasés, les sectionneurs, etc. Cet avenant est également l'occasion d'intégrer les évolutions de la réglementation en matière de produits polluants tels que les poteaux bois traités à la créosote et l'amiante dans les enrobés. Pour ce qui concerne les poteaux bois traités à la créosote, produit classé aujourd'hui dangereux, leur destruction doit relever, à compter du 23 avril 2019, d'une filière de destruction thermique avec valorisation énergétique et être tracé par la production d'un bon de déchets.

Concernant l'amiante, les diagnostics, dès lors qu'ils paraissent nécessaires, sont rémunérés hors bordereau de prix unitaires. Compte-tenu du nombre croissant de ces diagnostics, il convient désormais de les prévoir à ce bordereau des prix, joint au dossier de réunion.

Les membres du Comité Syndical actent et approuvent, à l'unanimité, les modifications apportées, par avenant n°1, au marché d'électrification rurale et autorisent le Président à le signer.

➤ Maitrise d'ouvrage des raccordements : adaptation des modalités financières

Mme Bayles-Penche poursuit avec l'adaptation des modalités de participations demandées aux bénéficiaires des travaux. Elle indique que les différents barèmes de raccordement présentés ensuite seront adressés à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Il est proposé de mettre à la charge du bénéficiaire de ces travaux, le coût réel HT, (réfuté au taux de 40 %) sauf dans le cas des postes C100/P100 où un forfait de 125 € est appliqué.

Les membres du Comité Syndical adoptent, à l'unanimité, le nouveau dispositif financier en matière de raccordement.

➤ Fibre : Convention avec Octogone fibre

Le Président rappelle les conventions passées avec le Syndicat mixte Tarn et Garonne Numérique. La première, signée le 12 décembre 2017, concerne les échanges et la mutualisation de travaux de pose d'ouvrages de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau de distribution d'électricité. La seconde, signée le 3 mai 2018, concerne l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques. En raison de la délégation confiée par Tarn et Garonne Numérique à Octogone fibre, il y a lieu d'adapter ces conventions.

M. Astruc précise qu'Octogone fibre réalisera les travaux pour amener la fibre sur tout le territoire départemental, hormis la partie agglomération Montalbanaise.

M. Gradit, délégué de la commune de Montbartier souhaite attirer l'attention sur le déploiement de la fibre et le nécessaire échange en amont des travaux car ces derniers ne se réaliseront pas tous en souterrain et ce pour des raisons financières. Il précise par ailleurs que la fibre sera allouée à tous les opérateurs laissant ainsi le choix aux particuliers.

M. Astruc répond qu'une consultation des communautés de communes et communes sera organisée de sorte à déterminer les travaux et la solution technique retenue. L'objectif du déploiement est d'offrir à tous les foyers du Département, un accès à la fibre. Aussi, pour des raisons de coût, en milieu rural, la totalité des travaux ne pourra se faire en souterrain.

Mme Berly, déléguée de la commune de Montauban confirme que le choix de l'opérateur sur le territoire du Grand-Montauban est également possible ; Orange ayant comme Octogone fibre la mission de déployer le réseau.

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer les documents rendus nécessaires par cette adaptation.

➤ Evolution de la politique d'aide pour la rénovation de l'éclairage public

M. Descazeaux rappelle que le remplacement des luminaires de type "boule", s'impose aux communes d'ici le 1er janvier 2025, ce qui représente une lourde charge sur le budget communal. Aussi, afin d'accompagner les communes, le Syndicat envisage de modifier la politique de subventionnement actuelle qui comprend deux natures de travaux, la rénovation de l'éclairage public et celle plus générale d'investissement (rénovation ou création).

M. Chevet indique que l'aide en matière de rénovation énergétique de l'éclairage public est conditionnée à l'emploi de matériels éligibles aux CEE. Ce dispositif national a récemment évolué et fixe trois critères d'éligibilité au lieu d'un, à savoir : l'indice de protection de l'ensemble du luminaire > 65 , le coefficient caractérisant le flux lumineux émis au-dessus du luminaire (1^{er} cas : une efficacité lumineuse de la source ≥ 90 lm/W et un coefficient ULR (Upward light ratio) $\leq 3\%$, 2^{ème} cas : une efficacité lumineuse de la source ≥ 70 lm/W et $ULR^* \leq 15\%$). L'objectif de réduction de la consommation énergétique par trois au minimum entre la situation avant et après travaux est quant à lui

i maintenu. Pour ce qui concerne le dossier de demande d'aide, déjà composé des copies des factures des travaux, il devra comporter désormais une fiche projet (jointe au dossier) indiquant le nombre de luminaires remplacés et ceux installés et devra être signée par l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Compte-tenu de ces paramètres, Mme Bayles-Penche présente le nouveau dispositif d'aides financières qui permettrait ainsi d'accompagner les communes dans ses investissements dont certains sont rendus nécessaires par la réglementation. Une nouvelle aide sera ainsi créée jusqu'au 31 décembre 2024 à hauteur de 15 points lumineux par an, financés à 300 € par foyer de type « boule » afin de rendre également ce type de remplacement éligible à la politique d'aide en vigueur sur les travaux de rénovation des installations existantes étant entendu que le respect du critère de réduction de la consommation par 3 ne s'appliquera pas au foyer de type « boule ». Par ailleurs, il est proposé de permettre le cumul de ces aides sur une période de deux ans, et ce comme déjà pratiqué sur l'investissement pour les travaux (travaux à hauteur de 28 000 € par an ou 56 000 € sur deux ans). L'ensemble de ces aides ne pourra excéder cependant 80 % du montant HT des travaux.

M. Compagnat, délégué de la commune d'Auvillar demande pourquoi le critère 3 est abandonné alors qu'il menait vers la maîtrise des dépenses d'énergie.

M. Chevet explique que le remplacement des luminaires de sources ballons fluorescents de 125 watts par des leds de 50 watts, permettait de diminuer la consommation d'énergie par 3. Par contre, le remplacement de ballon à inertie boule (70 watts, voire moins) ne permet pas systématiquement d'atteindre cette réduction d'où la nécessité de supprimer ce critère pour subventionner un maximum de luminaires de type "boule". Aujourd'hui le changement des luminaires vétustes pour des technologies performantes et de puissances moindres impliquent tout naturellement une réduction de consommation.

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à actualiser les modalités techniques et financières des politiques aux travaux d'éclairage public, et valident les pièces composant le dossier de demande de subvention.

➤ Etude régionale pour la mobilité durable : stations hydrogène et Gaz naturel véhicules (GNV)

Mme Bayles-Penche poursuit avec la mobilité décarbonnée, thème sur lequel le SDE 82 souhaite s'engager car les transports sont essentiels dans la vie quotidienne et ne sont plus totalement adaptés aux besoins et aux attentes des citoyens notamment ceux qui résident en zone rurale. C'est la raison pour laquelle le Syndicat a déployé dans un premier temps, le réseau d'IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques). Aujourd'hui, le SDE 82, comme un grand nombre de départements d'Occitanie, envisage de continuer à développer les solutions alternatives de mobilité, tout en réduisant l'empreinte environnementale, telles que les potentialités des filières hydrogène et GNV (Gaz Naturel pour Véhicules). Afin d'avoir une vision d'un maillage territorial cohérent, il semble opportun de mutualiser la réflexion à l'échelle supra-départementale. Neuf départements de la Région sont intéressés par cette démarche mutualisée (l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, le Lot, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne). Afin d'établir un schéma directeur préalable, il y a lieu d'engager une étude de potentialité et d'opportunité du développement du GNV et de l'hydrogène à l'issue de laquelle, les Syndicats seront en mesure de définir ou non leur plan d'actions pour favoriser une mobilité décarbonnée à l'échelle des territoires, pour répondre aux enjeux environnementaux, pour accompagner la mutation des usages et anticiper les évolutions tout en prenant en compte l'offre existante émanant du secteur privé. Pour mener à bien cette étude mutualisée, un groupement d'achat doit être constitué et le SDE 82 se propose d'en être le coordonnateur. En cette qualité, il assurerait la passation du marché à savoir, le recensement des besoins, la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), l'avis de publicité, l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), l'attribution, la signature et la notification du marché. Quant aux autres membres, ils s'assureraient de la bonne exécution du marché pour ce qui concerne leur territoire. La convention constitutive, qui devra être validée par l'assemblée délibérante de chacun des Syndicats membres, est présentée. Concernant le calendrier, la rédaction du DCE est prévue en mai-juin, la consultation en juillet-août pour une attribution du marché courant septembre et un début d'exécution début octobre. Sur ce point, Mme Bayles-Penche ajoute que les partenaires financiers seront associés à l'élaboration du DCE, comme l'Ademe, qui a confirmé, très récemment, son intérêt pour cette étude.

M. Gayral, délégué de la commune de Corbarieu se réjouit de cette proposition très intéressante à laquelle il adhère totalement. Le Syndicat de Tarn-et-Garonne fait preuve de dynamisme. Il ajoute que les sites des écluses, nonobstant la réalisation technique, pourrait contribuer éventuellement à ce projet.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une étude régionale pour la mobilité durable « hydrogène et GNV », approuvent l'adhésion du SDE 82 à ce groupement dont il sera le coordonnateur et autorisent le Président à signer l'acte constitutif, à lancer et signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes.

➤ Création de postes

Le Président rappelle la réglementation en matière de gestion statutaire qui impose une stricte cohérence entre les emplois créés et le grade de recrutement et cela même si le cadre d'emploi est identique. M. Descazeaux précise donc qu'il ne s'agit pas de la création de nouveaux emplois. Il indique que deux postes sont actuellement vacants au sein des services « Evaluation des Politiques Publiques » et « Opérations ». et qu'afin d'ouvrir le mode de recrutement (notamment le recrutement direct en catégorie C), il convient de créer un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs et un poste du grade d'adjoint technique.

Le Président propose, par ailleurs, de mettre à jour le tableau des effectifs en raison des dernières nominations.

Les membres du Comité Syndical décident de créer, à l'unanimité, à compter du 1^{er} mai 2019, deux postes permanents à temps complet, l'un relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, pour un emploi d'assistante de gestion administrative, l'autre sur le grade d'adjoint technique territorial, pour un emploi de chargé d'affaires. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement.

➤ Budget primitif 2019

Mme Frère indique que le budget primitif est la traduction financière de tous les projets exposés depuis le début de cette réunion y compris la mise en œuvre de la politique sur le volet travaux d'éclairage public et la diminution des nuisances lumineuses. Le budget primitif est proposé pour un montant de 53 460 333 €. Il comprend les propositions nouvelles pour l'exercice 2019 et les restes à réaliser 2018. En section de fonctionnement, il s'élève à 13 098 518 € et la section d'investissement à 40 361 815 €. Il englobe également les résultats reportés, l'excédent de fonctionnement de 6 098 075 € et le déficit d'investissement de 1 867 362 €.

Dans le détail de la section de fonctionnement, il est proposé de reconduire les recettes attendues chaque année à savoir, la taxe finale sur les consommations finales d'électricité estimée à 3 800 000 €, les redevances de concession pour 2 000 000 € et les honoraires pour 700 000 €. Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont estimées à 1 610 450 € incluant notamment le marché du géoréférencement, l'étude régionale sur la mobilité, l'étude issue du partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et le projet de refonte du site internet. Concernant les frais de personnel, ils sont estimés à 1 481 500 € sachant qu'en 2019, le Syndicat

procède à 6 recrutements ; trois sur des créations d'emplois et trois sur des vacances de poste. En juin 2019, le Syndicat comptera 32 agents.

Mme Frère poursuit avec la section d'investissement qui s'élève à un peu plus de 40 millions d'euros ventilés entre les recettes des subventions (21 648 976 €) provenant essentiellement du Facé, les opérations sous mandat (4 491 430 €) comprenant les travaux d'éclairage public, la fibre optique et les réseaux de chaleur, le virement de la section de fonctionnement (6 151 945 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 7 051 826 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, les travaux d'électrification rurale sur les réseaux représentent 81 % des dépenses (32 524 282 €), les opérations sous mandat 9 %, les subventions d'équipement 3 % (1 188 009 €) et les subventions d'éclairage public sur les trois volets à savoir les travaux, la rénovation et désormais les réductions des nuisances lumineuses. Seront également reversées aux communes les recettes issues de la vente des Certificats d'Economies d'Energie pour 300 000 € et du programme TEPCV pour 80 000 €. Le projet de production hydroélectrique est estimé quant à lui à 250 000 € pour poursuivre les études de faisabilité.

Mme Frère indique que le besoin de financement est de 6 151 945 €, couvert par le prélèvement sur la section de fonctionnement, équilibrant ainsi la section d'investissement.

M. Descazeaux ajoute que les travaux sur les réseaux représentent 36 506 929 € ; le renforcement et la sécurisation des réseaux représentant près de 25 millions. Pour terminer, il rappelle l'enveloppe budgétaire de 13 098 518 € pour le fonctionnement et de 40 361 815 € pour l'investissement soit un budget global de 53 460 333 €.

Les membres du Comité syndical adoptent le budget primitif, à l'unanimité, tel qu'il vient d'être présenté.

III- Actualité du SDE 82

➤ Recensement des supports en béton

Le SDE 82 va engager une opération de recensement des supports "béton" qui ne sont plus utilisés pour le réseau de distribution publique d'électricité. Le Président indique qu'un courrier et une fiche de recensement vont être adressés aux communes. Mme Bayles-Penche précise que, lors des travaux d'enfouissement du réseau électrique, de nombreux poteaux "béton" ont été conservés par les communes pour le seul réseau d'éclairage public, voire de télécommunication. Ces supports ne servant plus à la distribution publique d'électricité, il convient de les sortir du patrimoine de la concession. Depuis deux ans maintenant, ces biens, lorsqu'ils sont identifiés lors de travaux, sont désaffectés par délibération. Désormais, il est envisagé de recenser et désaffecter l'ensemble des poteaux présents sur le territoire. Ainsi, l'enquête qui va être adressée prochainement va permettre la localisation de ces poteaux. Une fois l'opération de recensement terminée, une convention sera proposée aux communes pour transférer la propriété de ces supports.

M. le Président du Conseil Départemental est toujours sensible à l'invitation du Syndicat à participer à cette traditionnelle et importante assemblée générale de début d'exercice. Il prend plaisir à être présent dans ce canton voisin du sien et si peu éloigné de la Garonne, de la Lomagne et du Brulhois et dans cette belle salle où M. Descazeaux organise régulièrement le lien social, la notoriété et l'attractivité de la commune. M. Astruc indique que le Département restera le partenaire du Syndicat sur les enjeux et projets de développement du territoire Tarn-et-Garonnais. Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour est riche et les travaux sont conduits avec efficacité, rigueur et professionnalisme avec les équipes sous la bienveillante autorité de Mme la Directrice. L'assemblée départementale a voté également son budget primitif 2019, moment important pour la collectivité qui a souhaité se donner les moyens de mener et poursuivre les politiques dans l'intérêt des Tarn-et-Garonnais. Le budget est ambitieux, plus de 378 millions d'euros dont 106 millions consacrés aux investissements, en respectant la volonté de ne pas augmenter les impôts. M. Astruc précise que le coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité est identique à celui des années précédentes. A travers un certain nombre d'investissements et d'engagements au service des Tarn-et-Garonnais, le Conseil Départemental a conforté son attachement à l'équilibre territorial, économique mais aussi social pour l'ensemble des administrés. La démarche du Syndicat est, dans son domaine, si ce n'est similaire, tout au moins semblable au service du territoire, du citoyen et de l'équité.

La réunion de ce jour permet de faire un point d'étape sur l'activité et les nombreux projets innovants menés au bénéfice des communes. Elle permet également de rendre compte de la très bonne santé financière de la collectivité et de sa capacité à autofinancer des projets et des travaux d'aménagement. Ces derniers étant souvent engendrés par le développement des territoires et des collectivités parfois aussi, par des évolutions réglementaires et enfin par l'engagement de nouvelles démarches en faveur du développement durable, de la préservation de nos ressources naturelles et de l'avenir de nos jeunes populations.

Le SDE 82 assure le développement et le bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité sur le Département mais au fil des ans et de l'évolution des besoins des administrés, le Syndicat s'est placé au plus près des enjeux actuels de diversification des énergies et services liés à la mobilité. Après le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, le Syndicat se tourne vers les stations hydrogène et Gaz naturel et Véhicules, projet dont l'étude d'opportunité intéresse vivement la Région Occitanie. Le Syndicat procède, par ailleurs, à des actions de production de l'énergie hydroélectrique et autres énergies renouvelables. Ce sont de grands défis pour notre Département et nous avons le devoir de les relever. Le Département s'est lancé également un grand défi en déployant, avec Tarn-et-Garonne Numérique (TGN), l'ADSL très haut débit pour l'ensemble des Tarn-et-Garonnais et des entreprises qui font vivre le territoire. Après plus de 80 opérations d'implantations de futur équipement ADSL

de service public qui permettra d'ici 2022 d'apporter la fibre optique à Astruc a noté avec intérêt le vote de l'adaptation de la convention cadre visant à mutualiser les travaux de pose d'ouvrages de communication et rechercher ainsi un usage commun des supports. Il rappelle la récente signature du nouveau Cahier des charges et souligne l'attention et la vigilance apportées au contrôle de la concession, participant ainsi à une bonne compréhension des enjeux de nos communes, de la défense de leur patrimoine et des intérêts de leurs administrés. M. Astruc félicite les agents pour leur capacité à maîtriser et à faire respecter les engagements du Cahier des charges. Il rappelle que le Conseil départemental continue à aider le Syndicat avec l'attribution d'une subvention annuelle de 686 021 €. Le programme de travaux 2019 bénéficiera très utilement de cette subvention afin de procéder au renforcement du réseau nécessité par le développement démographique et économique du Tarn-et-Garonne. Les 195 communes du Département font confiance au Syndicat, en sa capacité à leur assurer par la qualité des décisions et le support des services administratifs et techniques, une prestation de très bon niveau, un appui à leurs projets de développement, une assistance sur mesure grâce à la coopération et à la mutualisation des compétences. En effet, au moment où les niveaux de financement s'infléchissent, dans un contexte de difficulté économique, la solidarité vis-à-vis des administrés les plus vulnérables doit primer et la solidarité territoriale entre les collectivités se renforcer et se développer. C'est pourquoi, au niveau départemental, M. le Président Astruc souhaite poursuivre son accompagnement auprès des communes dans leurs démarches d'investissement pour améliorer le quotidien des Tarn-et-Garonnais. M. Astruc garde à l'esprit "les convictions qui nous animent tous, celle de la vitalité et du dynamisme des territoires".

M. Astruc saisit l'occasion de la tenue de l'assemblée générale, à Garganvillar, pour décerner à M. Robert Descazeaux, la médaille d'honneur du Département de Tarn-et-Garonne pour bientôt, en 2020, 50 années d'implication dans la vie publique, dans les collectivités. Il rappelle son dévouement pour l'intérêt général de tous les habitants et de toutes les collectivités. M. le Président du Conseil Départemental confie à Ghislain Descazeaux, son fils, la remise de la médaille départementale.

Ghislain Descazeaux remet la médaille départementale à son père au nom du Conseil Départemental pour toutes ces années d'engagement auprès des citoyens avec son souci d'équité. Il ajoute que cette médaille est aussi celle des Maires, Conseillers municipaux, citoyens qui donnent du temps et de l'énergie.

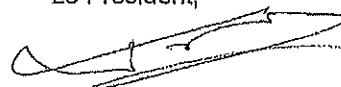
M. Descazeaux rappelle les liens d'amitié qui le lient à M. Astruc depuis de nombreuses années, ensemble au "Conseil Général". Il remercie tous les conseillers municipaux qui l'ont aidé depuis 1971. Instituteur et secrétaire de mairie, puis Maire de la commune qui ne comptait que 400 habitants mais avec qui, il a tissé beaucoup de liens amicaux. Beaucoup d'investissements ont été réalisés mais c'est surtout cette grande salle des fêtes qui a fait le bonheur de la commune, créant un lien social, où beaucoup d'administrés viennent bénévolement pour aider au développement des associations. Cette médaille représente beaucoup pour lui et il l'exposera sur un petit socle en mairie où il aura passé presque 60 ans. « Ça compte dans la vie d'un homme ». Il remercie chaleureusement Christian Astruc pour son geste et surtout d'avoir pensé à son fils pour la lui remettre. Le Président le remercie également pour l'aide financière apportée par le vote de la subvention d'un peu plus de 600 000 € et pour les propos élogieux sur le personnel et le Syndicat.

Après cet instant d'émotion, Mme Rabault salue les membres de l'assemblée générale. Elle relève le niveau annuel d'investissement du Syndicat qui traduit l'impact sur le territoire et la dynamique du Tarn-et-Garonne. Le SDE 82 est moteur et fait preuve de vivacité d'esprit pour aller chercher l'innovation tel que le projet de stations hydrogène. Sur le thème des énergies renouvelables, Mme Rabault confirme en effet les démarches engagées auprès des habitants sans que les maires ne soient nécessairement informés. La concertation avec les services de la Préfecture permet de pallier à ce constat. Mme Rabault cite la SCIC Midi-Quercy qui va inaugurer, sur Nègrepelisse, la première installation photovoltaïque installée sur un bâtiment public. Ce schéma est particulièrement intéressant puisque le financement est assuré par la SCIC à laquelle adhère le SDE 82. Pour ce qui concerne le projet VNF, très structurant pour le Département, Mme Rabault a noté les difficultés rencontrées et se propose de contacter le Président de VNF, très prochainement.

D'un point de vue financier, Mme la Députée aborde le subventionnement du Facé, dont les fonds ont diminué au niveau national. Elle espère que le niveau attribué au Tarn-et-Garonne sera maintenu afin de poursuivre les investissements sur le Département. Mme Rabault termine ses propos en évoquant le chèque énergie dont peuvent bénéficier 26 000 personnes en Tarn-et-Garonne soit environ 10 % de la population. Seulement 60 % l'utilisent. La question de l'énergie dans le budget des ménages devient extrêmement importante d'autant que les tarifs réglementés augmentent. Mme Rabault conclut en saluant l'action du Syndicat pour sa "jeunesse d'innovation".

M. le Président indique que le Syndicat est "dopé" par la motivation des Conseillers, des Maires, des adjoints, délégués qui sont compréhensifs dans tout ce qui est fait. C'est une matinée exceptionnelle qui restera gravée dans la mémoire du Président car c'est la dernière fois qu'il anime une assemblée générale du Syndicat dans sa commune. Il remercie les délégués présents, le Payeur adjoint, le Conseiller Départemental de Beaumont de Lomagne, le Président du Conseil Départemental, Mme la Députée et les membres du Bureau et de la Commission des finances ainsi que Mme la Directrice, le pôle Direction et le personnel. M. Descazeaux remercie son Conseil municipal et tient pour cette occasion à offrir le champagne.

Le Président,



Robert Descazeaux